

**REGLEMENT ET BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE VIDE-GRENIERS DU 4 mai 2025
A L'ESPACE JEUX ET LOISIRS**

Le vide-greniers est ouvert à tous à condition que le versement de la location ait été effectué par chèque uniquement à l'ordre de l'Amicale du Personnel Communal et que l'exposant respecte le présent règlement.

REGLEMENT

- 1 - Le prix des emplacements est de :
 - A l'extérieur : **3 €** le mètre linéaire,
1 € pour un véhicule garé à l'arrière du stand (à partir de 4 mètres réservés).
- 2 - Toute inscription incomplète ne sera pas prise en considération. **Aucun remboursement ne sera accordé en cas de désistement.**
- 3 - **Les personnes à l'intérieur de l'Espace Jeux et Loisirs devront obligatoirement installer leur stand dès le 3 mai 2025 de 16 h à 18 h. Aucune vente ne pourra être effectuée lors de l'installation sous peine de se faire exclure.** Elles seront invitées à signer une décharge.
- 4 - Le 4 mai 2025 la mise en place des exposants à l'extérieur débutera à 6 h 30. Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée.
- 5 - **Les transactions ne commenceront pas avant le 4 mai 2025 à 8 h00**
- 6 - Pour les exposants à l'intérieur : ouverture des portes à **7 h 30 et à 8 h pour le public**
- 7 - **La circulation des véhicules sera interdite de 5 h 30 à 18h00.**
- 8 - **Les places seront libérées à 18h00 dans un parfait état de propreté : des sacs ainsi que des conteneurs seront mis à disposition.**
- 9- La vente d'armes blanches, non mouchetées ou à percussion, est strictement interdite.
- 10 - Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
- 11 - L'introduction de toutes substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre de la manifestation.
- 12 - Toute manifestation bruyante est interdite. Les animaux doivent être tenus en laisse.
- 13 - La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous les dégâts ou accidents qu'ils pourraient provoquer.
- 14 - L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents pouvant survenir au stand ou aux personnes dans le périmètre de la manifestation.
- 15 - Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations. **Les places non payées ne seront pas réservées. Les places non occupées à 8h00 seront redistribuées. Les exposants ne seront plus acceptés après 8h00.**
- 16 - L'exposant atteste être en conformité avec la législation concernant ce type de manifestation et décharge l'organisateur de toute responsabilité.
- 17 - En cas de non-respect de ce règlement, l'organisateur sera seul juge pour prendre les dispositions nécessaires.
- 18 - Aucun courrier de confirmation ne sera rédigé.

Ce règlement a été déposé à la mairie de Grosbliederstroff

Document disponible en mairie de Grosbliederstroff et sur le site www.grosbliederstroff.fr

Le dossier d'inscription complet est à retourner avant le 29 avril 2025 à l'adresse suivante :
Mairie de Grosbliederstroff -
Vide-greniers
2, rue de la Montagne
57520 GROSBLIEDERSTROFF

Renseignements

03 87 27 22 13
03 87 27 22 10

mp.siebert@grosbliederstroff.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné :

NOM : Prénom : Particulier Professionnel

Adresse: CP : Ville :

Téléphone : E-mail :

Réservation : d'un emplacement de : mètres à l'extérieur

1 € pour un véhicule garé à l'arrière du stand (à partir de 4 mètres réservés) à l'extérieur

nombre de repas à 6 € Fleischkäse-salade de pommes de terre ou Saucisse blanche-salade de pommes de terre
ou merguez -salade de pommes de terre

Règle par chèque à l'ordre de l'Amicale du Personnel Communal le montant de €.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et avoir rempli l'attestation d'inscription obligatoire.

Date.....

Signature

ATTESTATION OBLIGATOIRE - INSCRIPTION AU VIDE-GRENIERS

Partie à remplir par les exposants particuliers

Pour le vide-greniers se déroulant le 4 mai 2025 à Grosbliederstroff

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : E-mail :

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le Par :

que j'ai pris connaissance du règlement.

Fait à : le 2025.

Signature

Document à retourner impérativement à l'organisateur avec le bulletin d'inscription et le paiement par chèque avant le 29 avril 2025 à l'adresse suivante :

MAIRIE DE GROSBLIEDERSTROFF
Vide-greniers
2, rue de la Montagne
57520 GROSBLIEDERSTROFF

Cadre réservé à l'organisateur	N° attribué
Attestation	
Bulletin d'inscription	
Paiement €	